

RAPPORT N°7 : ELECTION DES REPRÉSENTANTS D'ALF AUX SYNDICATS MIXTES

M. le Président expose :

Vu les articles L. 5711-1, portant sur les syndicats mixtes fermés (composés de communes et/ou EPCI) et l'article L. 5721-2, portant sur les syndicats mixtes ouverts (Région, Département, Communes, EPCI, établissements publics administratifs...);

Attendu que selon ces deux articles, le choix des délégués par le Conseil de communauté peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune-membre ;

Le Bureau proposera la candidature des vice-présidents ou du Président chargés de délégations sur ces thématiques. Concernant le VALTOM, afin de faciliter la prise en charge de cette délégation, il sera proposé que Jean-Claude Daurat soit le second représentant de la communauté de communes.

Le Conseil est appelé à délibérer sur la nomination des membres des syndicats suivants :

Syndicats	Proposition de représentation par des membres du Bureau du fait de leur délégation
Parc Naturel Régional Livradois Forez (6)	Daniel Forestier, François Dauphin, Didier Liennart,
SM FERROVIAIRE (10)	Daniel Forestier, Guy Gorbinet
SIEG (1/1)	
EPF SMAF (15 titulaires/15 suppléants)	cf. liste en annexe suite à la consultation des communes.
SM SCOT (8)	François Dauphin, Didier Liennart, Daniel Forestier
Grand Cycle de l'Eau La Dore (PNR) (2)	Jean Savinel et Daniel Forestier
CONTRAT TERRITORIAL EAU MERE (1)	Jean Savinel
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion et des Eaux (EPAGE) Loire Amont (1 titulaire + 1 suppléant)	Jean Savinel
VALTOM (2 titulaires et 2 suppléants)	Marc Ménager

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver l'élection des représentants d'ALF aux syndicats mixtes.